VILLE DE
CHOISY-LE-ROI

MONSIEUR XAVIER RICHARD
PORTE PAROLE DU COLLECTIF
QUARTIER DE LA PRAIRIE
35 RUE DES LISERONS
94600 CHOISY-LE-ROI

Secrétariat des Elus
Affaire suivie par :
Nathalie JOURDE
Tél. : 01 48 92 44 31
Fax : 01 48 92 44 35

Choisy-le-Roi, le 26 novembre 2015

Objet :

Mesdames, Messieurs,

En qualité d'Adjoint au Maire de quartier, j'ai pris connaissance de la pétition «Choisy bus» que vous avez souhaité soutenir. Cette démarche appelle de ma part plusieurs remarques puisqu'il vous faites référence à des propos qui auraient été tenus à l'occasion du conseil de quartier du premier octobre.
Conseil que j'ai le plaisir de présider et qui a fait l'objet d'un compte rendu diffusé aux participants et à ce jour contesté par personne.

En effet, à cette occasion, certains habitants du quartier de la Prairie se sont plaints très légitimement du changement des horaires du Choisy bus le 5 octobre dernier, sans en avoir été préalablement informés par la ville.

Effectivement, il se trouve que l'information par la RATP de ce changement s'est faite simultanément à la mise en place des nouveaux horaires, le magazine de la ville relayant cette information paraissant en début de mois il était difficile pour les riverains d'avoir connaissance de ces changements.

Sur ce point, bien que comme vous l'indiquez ce qui motive cette évolution est avant tout une décision prise par la ville compte tenu des difficultés budgétaires que nous rencontrons, j'ai pris également acte de ces changements et fait part de mon regret que la RATP en charge de l'exploitation de la ligne n'ait pas de son côté anticipé l'information auprès des usagers.

Dans le texte qui accompagne la pétition, on peut lire que «l'élu de quartier a fait comprendre que le quartier n'était pas prioritaire» au motif «qu'il ne permettait pas d'y implanter des commerces ou des industries et qu'il n'y avait qu'une centaine de pavillons»

Je tiens à préciser à l'ensemble des pétitionnaires, que je n'ai jamais tenu ces propos «discriminants». Bien au contraire, j'ai écouté l'ensemble des arguments qui ont été apportés par les habitants présents, certains me paraissant être opportuns et entendables et même expliqué qu'en cas de désaccord, le maire était ouvert au dialogue.

J'ai également pris soin de préciser que cette question ne pouvait pas être réglée en conseil de quartier car ce n'était pas son rôle mais pouvait faire l'objet d'une demande de rencontre avec l'élue de la ville en charge des transports et déplacements. Et de me charger de relayer auprès d'elle les doléances exprimées. C'est ce qui a été fait à l'occasion d'une réunion du comité de pilotage circulation-stationnement le 14 octobre 2015 à laquelle j'ai participé.

Il a été proposé à cette occasion que les habitants du quartier puissent être invités à l'occasion d'une réunion pour aborder les différentes problématiques que vous évoquez et qui sont induites par ces changements en présence de l'élue et des services municipaux en charge de ces questions.

Sans préjuger des suites qui pourront être donnée à votre requête, je tenais à apporter les précisions et rectificatifs que nécessitent le courrier d'accompagnement de la pétition et vous demande de bien vouloir les communiquer aux pétionnaires.

Je vous prie de recevoir Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Bien à vous

Le Maire

Pour le Maire de Choisy-le-Roi
Et par délégation,
Patrick HERVY
Adjoint au Maire

Place Gabriel-Péri
94607 Choisy-le-Roi Cedex
• Tél. : 01 48 92 44 44 -www.ville-choisy-le-roi.fr